

## Résolution du personnel de la Fondation de Vernand en date du 8 février 2023

À la présidente du Conseil d'État, Mme Ch. Luisier

Le sondage réalisé auprès du personnel de la Fondation de Vernand entre le 1<sup>er</sup> et le 8 février 2023 aboutit à la présente résolution validée à l'unanimité des sondé-es qui représentent la majorité des structures de la Fondation.

Points abordés :

- *Le Conseil d'État a communiqué le 8 décembre sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1er janvier 2023, sans consultation ni négociation avec les organisations du personnel.*
- *Ce taux représente une baisse importante de nos salaires réels. L'inflation telle que calculée par l'indice des prix à la consommation se montait à 3% entre octobre 2021 et octobre 2022 et même à 4,6% depuis décembre 2020. Selon l'Union Syndicale Suisse, il faudrait une indexation de 5% pour compenser entièrement la hausse du coût de la vie.*

Vu:

1. Le caractère inacceptable d'une telle perte salariale, qui pèserait encore plus fortement sur les salarié.e.s des classes les plus basses de la grille.
2. La différence de traitement entre collaborateurs du secteur parapublic et collaborateurs de la fonction publique.
3. La situation financière de l'État de Vaud, qui dispose d'une fortune de plus de 5.4 milliards de francs accumulée en raison des sous-effectifs permanents et organisés du service public et parapublic ainsi que de la stagnation voire de la baisse des salaires réels. Il dispose de tous les moyens pour accorder une pleine indexation, respectant ainsi le personnel.

Le personnel de la Fondation de Vernand demande au Conseil d'État :

1. Une amélioration significative de l'indexation des salaires et de l'échelle des salaires, à la hauteur de l'augmentation du coût de la vie réelle.
2. De respecter les dispositions de la CCT Social-Vaud dont l'État est signataire et d'appliquer une équité de traitement entre les collaborateurs du secteur parapublic et ceux du secteur public.

Sans réponse positive à cette demande, le personnel de la Fondation de Vernand décide de participer à la manifestation du même jour et de poursuivre cette lutte par les nouvelles journées d'actions et de manifestation qui pourraient être organisées ultérieurement.

Cette résolution est soutenue à l'unanimité.

La Commission du Personnel

Cheseaux-sur-Lausanne, le 9 février 2023